

VILLE DE DON

CONSEIL MUNICIPAL DU 24.03.2025

MOTION

DEPOSEE PAR : Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal de la Commune de DON

OBJET : SOUTIEN A M. BOUALEM SANSAL

VU la Déclaration des Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

VU la résolution 2025/2512(RSP) demandant la libération du romancier Boualem Sansal, adoptée par le Parlement Européen le jeudi 23 janvier 2025 ;

VU la Proposition de résolution européenne de l'Assemblée nationale n° 852 rectifié, déposée le lundi 27 janvier 2025, appelant à la libération immédiate et inconditionnelle de Boualem Sansal ;

VU la motion 2025-01 du CESEC ayant pour objet la libération de Boualem Sansal, adoptée à l'unanimité lors de la séance du 28 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que Boualem Sansal, écrivain franco-algérien de 75 ans, a été arrêté le 16 novembre 2024 à l'aéroport d'Alger à son retour de Paris ;

CONSIDÉRANT que Boualem Sansal est accusé d'avoir enfreint l'article 87 bis du Code pénal algérien, qui qualifie d'actes terroristes ou subversifs les actions considérées comme menaçant la sûreté de l'État et l'intégrité territoriale ;

CONSIDÉRANT que la peine encourue est la réclusion à perpétuité ;

CONSIDÉRANT que cette arrestation est concomitante à ses dernières prises de position sans concession à l'égard du régime algérien ;

CONSIDÉRANT que la demande de protection consulaire formulée par la France n'a pas été acceptée malgré l'état de santé dégradé de Boualem Sansal nécessitant des hospitalisations multiples ;

CONSIDÉRANT que cet état de santé est incompatible avec la détention ;

CONSIDÉRANT la vague d'indignation internationale qu'a légitimement suscitée cette arrestation et la création d'un Comité de soutien international à Boualem Sansal composé de plus de 1200 membres, issus de nationalités et sensibilités politiques très diverses ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE DON

RAPPELLE que la liberté d'expression constitue un fondement indispensable de la démocratie quelles que soient les opinions exprimées ;

S'INSURGE contre la détention arbitraire de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal dont l'état de santé est, qui plus est, incompatible avec la détention ;

DEMANDE la libération sans délai de Boualem Sansal et soutient toute démarche pouvant y contribuer.

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	


Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour Copie Conforme,

La secrétaire de séance



Maxence WILLEMS

Le Maire,



André-Luc DUBOIS